



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE

# Bulletin de participation



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE

**À retourner avant le 30 septembre 2019**

Concours pêche aux leurres du bord ou float-tube

Places limitées à 30 participants du bord et 20 participants en float-tube

Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

(A faire signer par le tuteur légal si la personne est mineure et remplir l'autorisation parentale)

NOM : ..... PRENOM : .....

AGE : ..... E-mail : .....

ADRESSE COMPLETE :

.....

.....

VILLE : ..... CODE POSTAL : .....

TEL : Fixe : ..... Portable : .....

Inscription pour le concours pêche aux leurres du bord (15€)

Inscription pour le concours pêche aux leurres en float-tube (15€)

Sera présent au repas

Comment avez-vous eu connaissance du concours ?

.....

.....

.....

.....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement, en avoir compris tous les termes et l'accepte sans possibilité de réclamation.

Fait à : .....

Le : ...../...../2019

SIGNATURE

Pour valider votre inscription, vous devez renvoyer à la Fédération :

- Le bulletin de participation,
- Le document relatif au droit à l'image,
- IMPORTANT, le règlement se fera en espèces sur place le jour du concours : merci de prévoir l'appoint

Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

22, rue des joncs, Hameau d'Aubigny, 77950 MONTEREAU-SUR-LE-JARD

☎ : 01.64.39.03.08

Mail : [secretariat@federationpeche77.fr](mailto:secretariat@federationpeche77.fr) / [www.federationpeche77.fr](http://www.federationpeche77.fr)

## AUTORISATION EXPRESSE RELATIVE AU DROIT A L'IMAGE

Je soussigné (e)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Tél/Mail : .....

Autorise à titre gracieux la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu  
Aquatique ,

N'autorise pas à titre gracieux la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du  
Milieu Aquatique ,

à fixer et à reproduire mon image ainsi qu'à la modifier et à l'utiliser dans le cadre de la création et de  
l'exploitation de sites Internet et/ou de tout autre document, promotionnel et d'information sur la pêche.  
La présente autorisation est consentie pour tous supports connus ou à connaître, pour le monde entier.

Je suis expressément informé(e) et autorise que la(les) présente(s) photographie(e) ou vidéo(s) soi(en)t  
exploitée(s) ou encore exposée(s) ou éditée(s) dans un circuit commercial ou non commercial, destinée à la  
promotion de la pêche de loisir.

La présente autorisation sera communiquée à la société éditrice du(des) site(s) Internet et/ou de tout autre  
document publicitaire, promotionnel et d'information dans le cadre exclusif de commande(s) des structures  
associatives de la pêche de loisir, telles que les Fédérations départementales pour la Pêche et la Protection  
du Milieu Aquatique ou de la Fédération Nationale pour la Pêche en France. Cette image ne pourra faire  
l'objet d'une vente de ses droits à des fins commerciales ou publicitaires

À : .....

Le : .....

Signature

## Fiche d'autorisation parentale

pour la participation au concours de pêche organisé à Episy le 6 octobre 2019

Je soussigné(e), Madame/Mademoiselle/Monsieur.....  
demeurant.....

Code Postal....., Ville.....,  
Téléphone.....,  
Mail.....,

autorise mon enfant..... né(e) le..... à participer au  
concours de pêche aux étangs fédéraux d'Episy organisée par la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne,  
le 6 octobre 2019.

J'attire l'attention des animateurs sur le fait que mon enfant :

sait nager / ne sait pas nager

doit prendre régulièrement les médicaments suivants qu'il a avec lui :

Nom:

Dose :

Fréquence:

est sujet aux allergies ou nécessite les précautions de santé suivantes :

.....  
.....  
.....

Personne à prévenir en cas d'accident : .....

Téléphone : .....

Médecin traitant : ..... Téléphone : .....

En cas d'accident de mon enfant, j'autorise les organisateurs à faire appel aux sapeurs-pompiers  
pour son transport vers un centre de soins.

Fait à ....., le.....

Mention

«Lu et approuvé»

Signature

# Règlement Concours Fédéral 2019

## Pêche aux Leurres et Float-tube

Dimanche 6 octobre 2019  
9h-12h et 14h00-17h00

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique organise la deuxième édition du concours de pêche des carnassiers au lancer aux Etangs Fédéraux d'Episy-La Genevraye à Episy.

### **Préambule :**

Le concours se déroulera sur les lots de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, il est indispensable de posséder la carte de pêche du département ou une carte interfédérale.

L'inscription au concours est ouverte à tous.

Le règlement de la mise se fait au moment de l'inscription.

Toute inscription est définitive et ne serait faire l'objet d'un quelconque remboursement ou décalage pour les prochains concours.

Le fait de s'inscrire dans une épreuve implique de la part du concurrent l'obligation d'observer le règlement de cette dernière. Toute infraction (tentative de fraude sur les prises, le pesage, les amorces illicites, les esches...) entraînera des sanctions allant du déclassement à la disqualification et même à l'exclusion temporaire ou définitive des épreuves organisées sous ce règlement.

### **Inscriptions :**

Le bulletin d'inscription est à renvoyer avant le 30 septembre 2019 à l'adresse suivante :

Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

22, rue des Joncs

77950 MONTEREAU SUR LE JARD

L'inscription peut se faire également par téléphone au **01-64-39-03-08** ou par mail en renvoyant les documents à **secretariat@federationpeche77.fr**

Le bulletin d'inscription est téléchargeable sur le site internet de la fédération : [www.federationpeche77.fr](http://www.federationpeche77.fr)

Le montant de l'inscription est fixé à **15€**

Le nombre de participants au concours est limité à :

- Concours de pêche aux leurres du bord : **30 participants**

- Concours de pêche aux leurres en Float-tube : **20 participants**

Suivant le nombre de places restantes, des inscriptions pourront avoir lieu sur place dès 7h00.

Le règlement se fait à l'inscription du concours par chèque libellé à l'ordre de la Fédération de pêche de Seine et Marne.

### **Déroulement du concours :**

Le concours a lieu aux étangs fédéraux d'Episy-La Genevraye. La compétition se déroule en deux manches de 3h (de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00).

Le concours se pratique en individuel.

L'épreuve aura lieu par n'importe quel temps. Toutefois, il devra être retardé ou interrompu en cas d'orage et sa durée pourra être limitée en fonction des événements atmosphériques.

En cas d'orage, un arrêt ½ heure sera observé et notifié par une sonnerie. Si l'orage persiste, la fin du concours sera proclamée par le jury.

Le concours se pratiquant en No-kill (obligation de remettre le poisson à l'eau vivant), il est vivement conseillé de remplacer ses hameçons triples par des hameçons simples et d'écraser les arpillons afin de ne pas blesser le poisson lors de la remise à l'eau.

Chaque participant recevra un document contenant le règlement, une carte de l'étang ainsi que le numéro de téléphone des organisateurs et contrôleurs.

Deux catégories sont disponibles : du bord ou en Float-tube.

- Les pratiquants « Float-tube » ont la possibilité de se déplacer sur l'ensemble des plans d'eau réservés à cet effet (3 plans d'eau disponibles), ils n'auront pas accès aux autres plans d'eau. Une distance d'environ 10m devra néanmoins séparer les différents utilisateurs. Les pêcheurs en float-tube n'utiliseront que leurs palmes comme moyen de propulsion (moteur interdit). L'utilisation d'échosondeur est interdite. Le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour participer au concours ainsi qu'une bourriche flottante.

La vérification sera effectuée lors de l'inscription le jour du concours.

- Les pratiquants « bord » pourront se déplacer librement sur l'ensemble des plans d'eau réservés ainsi que sur une partie du Canal du Loing réservé à cet effet (linéaire matérialisé), à condition de respecter les pêcheurs avoisinants.

La pêche sera exceptionnellement fermée le jour du concours de 6h00 à 18h.

L'accueil se fera le dimanche 9 octobre 2018 à partir de 7h00 sur le parking des plans d'eau d'Episy.

L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel et se garde le droit de modifier les horaires et le règlement.

En cas d'orage, l'épreuve sera momentanément suspendue. L'organisateur pourra éventuellement décaler la fin du concours si le « timing » le permet.

### **Taille minimale et mesure des poissons :**

La mesure du poisson s'effectue suivant les prescriptions légales : du bout de la gueule fermée à l'extrémité de la queue déployée.

Les poissons maillés seront comptabilisés et transformés en points tels que :

-1 mm = 1 point.

Sont considérés valides tous les poissons pris par la gueule en action de pêche (harponnage interdit) et figurant dans le tableau ci-dessous atteignant ou excédant les tailles minimum mises en place.

### **Espèces retenues (maille en Millimètres)**

Brochet 600 mm (Coefficient de 0,5 appliqué aux poissons non-maillés)

Sandre 500 mm (Coefficient de 0,5 appliqué aux poissons non-maillés)

Perche 150 mm (Coefficient de 0,5 appliqué aux poissons non-maillés)

Black-bass 400 mm (Coefficient de 0,5 appliqué aux poissons non-maillés)

Silure 800\* mm (Coefficient de 0,5 appliqué aux poissons au-delà de la taille – exemple un silure de 1m, soit 1000mm rapportera  $800 + 200 \times 0.5 = 800 + 100 = 900$  points)

Salmonidés 230 mm (Coefficient de 0,5 appliqué aux poissons non-maillés)

Chevesne 350 mm (Coefficient de 0,5 appliqué aux poissons non-maillés)

Barbeau 350 mm (Coefficient de 0,5 appliqué aux poissons non-maillés)

### **Signaux de pêche pour chaque manche :**

Le premier signal annonce le début du concours dans 5 min.

Le deuxième signal marquera le début de l'épreuve.

Le troisième signal marquera les 5 dernières minutes de l'épreuve.

Le quatrième signal marquera la fin de l'épreuve ; seuls les poissons pris et mis hors de l'eau seront comptabilisés.

### **Contrôle et enregistrement :**

Les commissaires seront en embarcation sur le plan d'eau ou à pieds sur les rives. A chaque prise supposée maillée, le pêcheur devra prévenir un commissaire au plus vite pour la mesure du poisson et la remise à l'eau de celui-ci dans les plus brefs délais. L'utilisation des bourriches pour les pêcheurs en float-tube est obligatoire.

Seuls les poissons déclarés et mesurés par les contrôleurs seront validés. La mesure du contrôleur est souveraine, et ne pourra pas être contestée.

Tous poissons seront remis à l'eau vivant. Si le leurre est trop profondément engamé, il y a obligation de couper le bas de ligne.

Il ne peut y avoir aucun « don » de prise à un autre participant.

### **Classement des participants :**

Le classement sera effectué à l'issue du concours en additionnant les différents points des prises.

Le pêcheur ayant attrapé le plus gros poisson de chaque espèce ciblée se verra attribuer un bonus de 50 points (bonus par catégorie).

### **Modes de pêche :**

Seuls les leurres artificiels sont autorisés (toutes esches animales interdites)

Les leurres seront munis de deux hameçons maximum (deux triples autorisés).

Une canne par pêcheur en action de pêche, plusieurs cannes acceptées pour les participants mais une seule en action de pêche.

L'utilisation d'une bourriche est obligatoire pour les participants, afin de stocker quelques poissons et ainsi éviter un va et vient excessif des commissaires.

Pour les pêcheurs du bord, la pêche dans l'eau est interdite (interdiction de rentrer dans l'eau en cuissardes et/ou wadders).

### **Prix :**

Le montant de l'inscription est fixé à 15€

La remise des prix s'effectue d'après le classement fait par le jury.

Les mises sont reversées intégralement dans les prix.

Des récompenses sont accordées aux trois premiers du classement.

Chaque participant aura un lot.

Classement général par concours sur la base de 30 pêcheurs:

Gamme de prix :

Les mises sont reversées intégralement.

### **Fair Play :**

Si votre canne gêne un concurrent lors d'une prise, il est vivement conseillé de l'enlever. Nous comptons sur le respect et la citoyenneté de chacun.

Tout animal de compagnie devra être tenu en laisse durant toute la durée de l'épreuve.

### **Sanctions :**

Toute tentative de tricherie entraînera l'exclusion définitive du concours (échange de poissons, leurres non-autorisés).

Tout participant en action de pêche avant le signal de départ ou après le signal d'arrêt de la manche sera exclu définitivement du concours.

La remise à l'eau d'un poisson mort, maillé ou non, entraînera une pénalité de 50 points.

Tout manquement au règlement, toute attitude pouvant nuire à la bonne image de la pêche (état d'ivresse, abandon de déchets au bord de l'eau, incivilité manifeste) entraînera l'exclusion dudit pêcheur, sans qu'aucun remboursement des frais d'inscription ne puisse être réclamé.

### **Bateau de sécurité et photographies :**

Un à deux bateaux de sécurité seront présents sur l'eau. Ses occupants veilleront à ne pas déranger les participants.

L'ensemble des photographies prises lors du concours pourra être utilisé à des fins de communication par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, dans le cadre de ses missions de promotion du loisir pêche. Aucune indemnité ou droit à l'image ne pourra être réclamée par les participants.